



Le départ négocié

Par FL75

Bonjour,

Je suis employé comme cadre (coefficient 110) et je voudrai en savoir un peu plus sur le départ négocié.

Je ne m'entends plus avec mes employeurs, démissionner ne me permettra pas d'ouvrir des droits au chômage et la situation financière de la société où je travaille est tellement mauvaise, qu'une rupture conventionnelle sera difficile pour eux à gérer et à financer.

Est-ce que le ?départ négocié? ne serait pas une bonne solution de compromis ??
Quelles sont les obligations du salarié et de l'employeur ?

D'avance, merci de votre aide.

Cordialement.